

## RAPPORT DE LA COMMISSION

### **Préavis municipal n° 02/2023 relatif à l'adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération lausannoise.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 11 janvier 2023 à 20h00, dans les locaux de la commune de Crissier, en vue de procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour les Orateurs :

- M. le Major Stéphane Gauchat, du SDIS Sorge
- M. Délessert, Comité de pilotage VIDIS, ECA(Eta. cant. Ass. incendie)
- M. Maxime Stern, Conseiller municipal Crissier
- Mme Paola Käslin, Conseillère municipale Bussigny
- M. Frédéric Strittmatter, Conseiller municipal VSC, excusé

Reçu le	23.2.23
Nom	Visa
Cherix	
Camuglia	UK
Cattano	UK
Cassetta	
Strittmatter	
Vu séance du	

- Pour la Commission :
- M. Marc Furrer, Président
  - M. Claudio Perna, Rapporteur
  - M. Blaise Triponez, Membre
  - Mme Monique Romon, excusée

Outre les obligations légales auxquelles sont tenues les communes, l'objectif de ce préavis est d'adapter l'organisation du SDIS, soit la rendre plus efficiente sur le terrain.

Après l'étude et analyse de trois variantes d'adaptation, il a été retenu :

L'attribution des premiers secours aux corps de sapeurs-pompiers professionnels lausannois, pendant la journée en semaine, et maintien de l'attribution des missions aux sapeurs-pompiers volontaires des SDIS de la couronne, la nuit et les week-ends.

Ce choix n'apportera aucune charge financière supplémentaire pour notre commune.

La mise en vigueur de cette ré-organisation est au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les orateurs ont répondu à satisfaction aux questions posées par l'assemblée.

En conclusion, la Commission vous propose d'accepter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. Vu le préavis municipal n° 02/2023 relatif à l'adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération lausannoise,
2. Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
3. Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis tel que présenté.

Villars-Ste-Croix, le 20 janvier 2023

Marc Furrer, Président :



Blaise Triponez, Membre :



Claudio Perna, Rapporteur :

